

DECISION
portant délégation de signature
DG DS 030-2026

La Directrice Générale,

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L6143-7, D6143-33 à 35 et R6143-38,
Vu le Code de la commande publique,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,
Vu la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé,
Vu le décret de Monsieur le Président de la République, en date du 28 août 2023, nommant Madame Floriane RIVIERE, Directrice générale du CHRU de Tours, à compter du 1^{er} septembre 2023,
Vu l'arrêté du CNG en date du 15 janvier 2021, nommant Madame Anne-Claire DUPONT, pharmacienne des hôpitaux à titre permanent dans le corps des praticiens hospitaliers au Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Tours,

DÉCIDE

Article 1^{er} : Madame Anne-Claire DUPONT, praticienne hospitalière, pharmacienne des hôpitaux à la pharmacie Logipôle du Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Tours, reçoit délégation de signature, au nom de la Directrice générale, en vue d'assurer la gestion et l'approvisionnement de médicaments, produits ou objets mentionnés à l'article L4211-1 du code de la santé publique, ainsi que des dispositifs médicaux stériles de l'établissement. Madame Anne-Claire DUPONT est autorisée à procéder à l'engagement des commandes que celles-ci relèvent ou non de l'exécution de marchés, sous réserve du respect des procédures gérées par la cellule des marchés.

Article 2 : Cette délégation cessera de plein droit ses effets en cas de modifications des fonctions du délégataire.

Article 3 : La présente décision sera communiquée au trésorier principal du centre hospitalier régional et universitaire de Tours, au conseil de surveillance de l'établissement et publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Indre-et-Loire en application des articles D6143-35 et R6143-38 du Code de la santé publique. Elle sera rendue publique par diffusion sur le site internet de l'établissement.

Tours, le 17 août 2026

La Directrice Générale,

Floriane RIVIÈRE